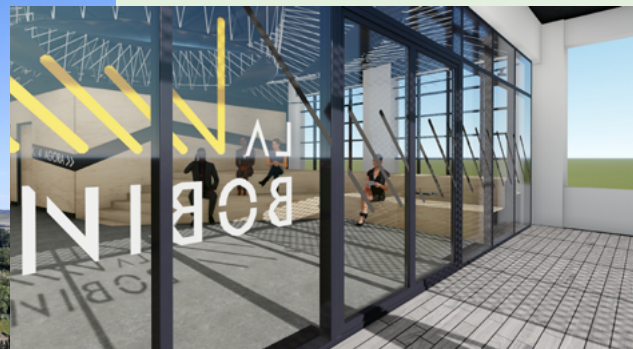


Rapport 2020 Développement Durable



Dans le cadre du décret d'application
de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010
portant engagement national pour
l'environnement



Sommaire

Des outils de pilotage en faveur du développement durable et de la transition écologique	3
Un territoire moteur et exemplaire	5
La COR en soutien aux communes	6
Développement d'énergies alternatives	7
Un territoire au soutien de ses pôlarités	9
Un territoire solidaire	11
Un développement responsable	13
Prendre soin de son environnement et de ses ressources	16
Des pratiques éco-responsables	18
Conclusion	19



Des outils de pilotage en faveur du développement durable et de la transition écologique



PROJET DE TERRITOIRE : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE EN FIL ROUGE

Après deux ans de concertation « Vers un projet de territoire » en 2017 et « Aménager la COR dans la transition énergétique » en 2018, la COR a approuvé son projet de territoire le 26 septembre 2019 en conseil communautaire.

La concertation, qui a réuni les élus, partenaires et acteurs du territoire et les membres du Conseil de Développement, a consolidé le parti-pris de la COR de placer la transition énergétique et écologique comme marqueur de son projet.

Le projet de territoire s'appuie donc sur un fil rouge : celui de la transition écologique et énergétique qui porte l'ensemble du projet. Cette ambition, matérialisée par ailleurs dans le PCAET, se construit autour de cinq objectifs :

- Porter l'ambition 2050 du TePos
- Soutenir la production d'énergies renouvelables
- S'adapter et lutter contre le changement climatique
- Préserver les ressources
- Produire et consommer autrement

Le fil rouge chapeaute les deux axes du projet de territoire : renforcer l'attractivité économique et résidentielle ; et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

En raison du contexte sanitaire, 2020 n'a pas fait l'objet d'évolutions du Projet de territoire. Celui-ci sera toutefois retravaillé et amendé en 2021 par les nouveaux élus composant le conseil communautaire.



MISE EN PLACE DU PCAET ET LANCEMENT D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Bénéficiant toujours de la reconnaissance TEPOS (Territoire à énergie positive) de l'ADEME et désormais en phase de mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la COR s'est engagée en fin d'année 2019 dans l'élaboration d'un

Schéma Directeur de l'Énergie (SDE), l'une des actions les plus structurantes du PCAET.

Le but de ce SDE est la **planification énergétique du territoire et l'identification des zones de développement prioritaire des énergies renouvelables ainsi que des zones prioritaires de maîtrise de l'énergie**. Cette démarche prospective prend en compte

la question des réseaux (gaz et électricité), mais aussi tous les thèmes porteurs tels que la question du stockage ou encore de récupération de l'énergie. Cette étude, qui durera environ une année, permettra de sensibiliser et de faire travailler les élus issus du scrutin municipal de 2020 sur les enjeux de la transition énergétique.

LE PROGRAMME LEADER

Depuis 2017, la COR anime le programme LEADER du Beaujolais Vert (2015 à 2022) préalablement porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais. Le programme est positionné sur les enjeux de changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources et d'adaptation au changement climatique.

Doté d'une enveloppe initiale de 1 457 millions d'euros, le GAL du Beaujolais Vert a obtenu en 2019 une enveloppe complémentaire de 233 240 €.

Malgré le contexte, l'année 2020 a permis de franchir un cap dans la consommation de l'enveloppe LEADER puisqu'à l'issue du comité de Programmation du 8 décembre 2020, 88 % de l'enveloppe était engagée (contre 50 % à l'issue de la programmation 2019). Cette progression est principalement liée à la validation des dossiers de création des réseaux de chaleurs bois énergie de Cours et Thizy les Bourgs.

LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME

Ce dispositif a permis à la COR de gérer des subventions de l'ADEME en faveur des énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, géothermie) à destination des collectivités et des entreprises du territoire.

Le programme COT s'est terminé en 2020 avec un bilan très positif qui a donné lieu à une bonification de l'aide de l'ADEME sur l'animation du programme. Ce programme a permis de soutenir 20 projets sur le territoire et d'attribuer 910 000 € de subventions localement. Avec une bonne répartition entre bénéficiaires privés et publics, on peut noter que sept communes ont bénéficié des aides du COT (Grandris, Chénelette, Chambost-Allières, Ancy, Thizy les Bourgs, Dareizé, Lamure-sur-Azergues).

Au-delà de l'intérêt indéniable de ce type de programme pour le territoire, il faut souligner la nécessité d'une ingénierie solide pour suivre sur la durée le versement et le remboursement des subventions par l'ADEME. La COR doit en effet garantir l'atteinte des performances des installations avant de verser le solde des subventions et prétendre elle-même aux remboursements par l'ADEME.

Ce programme ayant été une réussite, la COR se positionne pour un deuxième COT qui pourrait être porté à l'échelle départementale par l'ALTE dès 2021.



Un territoire moteur et exemplaire engagé pour la maîtrise et la production des énergies renouvelables

PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la COR a mis en place une nouvelle organisation du guichet unique comme illustrée ci-dessous.



La **COR** vous accompagne dans vos projets de rénovation de l'habitat



Contactez le guichet unique de la **COR**

04 74 05 51 13
et tapez 1 (service gratuit)

En partenariat avec l'association SOLIHA et l'espace Info Énergie du Rhône, la COR vous apporte une réponse globale et neutre :

- Conseils techniques personnalisés
- Visite à domicile
- Aides financières, quels que soient vos revenus
- Appui administratif au montage du dossier

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Ce service est totalement gratuit et vous permettra d'accéder aux subventions nationales et locales, ainsi qu'une mise en relation avec des artisans locaux.



www.ouestrhodanien.fr



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

231 dossiers

accompagnés par la COR



4 284 221 euros,

soit le montant des travaux réalisés par les particuliers

613 395 euros,

soit le montant des subventions attribuées par la COR

186

soit le nombre de dossiers à base de matériaux bois en 2020.

23 205 859 euros,

soit le montant des travaux réalisés depuis 2014 pour **1.269** rénovations de logements par des particuliers, financés à hauteur de **3 117 994 €** par la COR.

L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU RHÔNE

Créée le 24 mai 2019, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) est un service mutualisé entre les EPCI ruraux du Rhône pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique mais aussi les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, l'ALTE a pour missions :

- Informer et conseiller les particuliers sur l'énergie dans le logement. Des conseillers énergie sont disponibles lors de permanences 5j/7 pour orienter les habitants sur les travaux de rénovation et les aides financières mobilisables. Deux conseillères pour le territoire de la COR de l'ALTE proposent des visites à domicile.
- Animer et favoriser la transition énergétique en mobilisant les acteurs des territoires. Des événements seront organisés chaque année (ateliers, visites de site, conférences...).
- Mobiliser et engager les professionnels dans la transition énergétique aux côtés des territoires (concepteurs, artisans, agents immobiliers, notaires, banquiers...).

La COR en soutien aux communes pour la maîtrise de l'énergie

Pour développer les énergies renouvelables, la COR anime des démarches territoriales tel que le Contrat d'Objectif Territorial passé avec l'ADEME et porte directement des investissements comme le permet la compétence Production d'énergie renouvelable, prise en 2017. Parallèlement, elle accompagne les communes pour définir leurs projets de rénovation thermique et de développement des énergies renouvelables.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La COR a mis en place un dispositif de valorisation mutualisée des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie réalisée par les communes du territoire.

En 2020, la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour le compte de cinq communes ayant fait des travaux éligibles ont permis à la COR de solliciter puis de reverser 20 544 € de CEE aux communes.



SUBVENTIONS TEPCV

Le soutien aux projets de rénovation énergétique exemplaire des communes via un fonds de concours Croissance verte était l'une des actions majeures de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) soutenu par le ministère de l'Écologie.

Clôturant le programme TEPCV, c'est un montant de 843 859 € que la COR a versé aux communes de Cublize, Valsonne, Dareizé (Vindry-sur-Turdine) et Thizy les Bourgs en 2020 au titre de ce fonds de concours. Ces montants seront intégralement remboursés à la COR qui aura servi de « boîte aux lettres » pour permettre aux communes de prétendre à ces financements particulièrement avantageux.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Via la convention de partenariat que la COR a passé avec l'Agence Locale pour la Transition Énergétique (ALTE 69), les communes de la COR peuvent bénéficier d'un accompagnement pour définir leurs projets de rénovation thermique et de développement des énergies renouvelables. En 2020, la COR a ainsi déclenché un accompagnement pour les communes de : Cours (salle Paul Vallier), Saint-Just-d'Avray (Auberge et réseau de chaleurs), Thizy les Bourgs (combrières photovoltaïques), Lamure-sur-Azergues (suivi chaufferie bois et projet rénovation école), Joux (suivi chaufferie), Ranchal (accompagnement rénovation multi service et réseau de chaleur communal), et Ancy (salle des fêtes et chaufferie bois).



Développement d'énergies alternatives

MÉTHANISATION : ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES



En 2020, la COR poursuit ses démarches d'accompagnement pour le développement d'unités de méthanisation sur son territoire.



Après la réalisation d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Grandris, une nouvelle unité a été mise en service, en février 2020, sur la commune d'Amplepuis. Cette unité, portée par un exploitant agricole et son fils, traite les effluents agricoles de six exploitations alentours et produit du biométhane transformé grâce à une cogénératrice en chaleur et en l'électricité. L'électricité renouvelable ainsi produite est injecté dans le réseau public d'électricité.

Selon le même procédé, l'unité de Grandris valorise les effluents agricoles de quatre exploitations voisines, pour produire l'électricité d'environ 50 foyers et fournir le chauffage

nécessaire aux bâtiments d'exploitation et habitations du GAEC.

Objectif : produire du biogaz et l'injecter dans le réseau public de gaz ou produire de l'électricité et l'injecter dans le réseau public d'électricité.

Nombre d'unités en fonctionnement sur le périmètre de la COR : deux (soit 5 GWh/an de biogaz produit par an).

Nombre d'unités en développement : une (12GWh/ an de biogaz en projet).

PHOTOVOLTAÏQUE

Après avoir réalisé une première tranche d'installation photovoltaïque sur les toitures de bâtiments communaux (15 installations sur 12 communes différentes soit 280,5KWc), la COR a lancé sa deuxième tranche d'investissement en 2019 avec

une réalisation de la plupart des travaux sur 2020. Cette deuxième tranche a concerné les communes de Saint-Vincent-de-Reins, Saint-Nizier-d'Azergues, Tarare, Amplepuis, Grandris, Vindry-sur-Turdine ainsi que des bâtiments intercommunaux (siège de la COR, STEP d'Amplepuis, bâtiment sanitaire de la baignade biologique, et ferme Jean Recorbet).



DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR EN SERVICE, DEUX SUPPLÉMENTAIRES EN 2021

La COR a lancé deux marchés pour la réalisation de chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur sur son territoire, implantées sur quatre communes différentes. L'objectif est de diminuer les consommations et l'impact énergétique de ses communes tout en valorisant et promouvant la filière bois dans l'utilisation d'énergies renouvelables.

- Un marché CREM (Conception Réalisation Exploitation Maintenance) pour les communes de Cours et Thizy les Bourgs :

2020 a été l'année de conception des deux projets, bien que les études aient été ralenties par la crise sanitaire. Les travaux de construction des deux chaufferies et de leur réseau de chaleur ont débuté dès les premiers jours de 2021.

La mise en service de la chaufferie et du réseau de chaleur de Cours devrait avoir lieu pendant le printemps 2021, celle de Thizy les Bourgs étant prévue à l'automne 2021.

Cours :

- Longueur réseau : 250 m
- Puissance bois : 2 x 330 kW
- Trois usagers raccordés

Thizy les Bourgs :

- Longueur réseau : 2326 m
- Puissance bois de la chaufferie : 800 kW + 500 kW
- 12 usagers raccordés

- Un marché Conception Réalisation pour les communes de Claveisolles et Valsonne :

Le marché a été notifié au groupement d'entreprises porté par Dalkia le 14 février 2020. Les travaux de remplacement de la chaufferie de l'école primaire de Valsonne ont débutés en juillet, pour une mise en service de la chaudière le 8 octobre.

Les travaux d'adaptation d'un bâtiment communal en chaufferie ont quant à eux débuté en septembre à Claveisolles, pour une mise en service de la chaudière le 7 janvier 2021.

Claveisolles :

- Longueur réseau : 75 m
- Puissance bois de la chaufferie: 120 kW
- 5 usagers raccordés

Valsonne :

- Longueur réseau : 75 m
- Puissance bois de la chaufferie: 100 kW
- 2 usagers raccordés

Les analyses environnementales réalisées estiment à 1 304 tonnes de CO₂ la masse de CO₂ économisée grâce à ces quatre réseaux de chaleur, soit l'équivalent de 653 voitures circulant pendant un an.



Un territoire au soutien de ses polarités

En 2020, la COR poursuit son action en faveur de la revitalisation de ses polarités urbaines, dans une logique d'équilibre et de solidarités territoriales. Ces polarités offrent en effet un niveau de services à la population dans un territoire majoritairement rural, mais elles font face à une démographie plus faible et une précarité accentuée. La COR, par une politique transversale autour de la rénovation du logement, de la revitalisation du commerce et de la requalification des espaces publics, soutient particulièrement ses centralités.



OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

Ces outils opérationnels permettant de répondre aux problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire en matière d'habitat. Ils sont basés sur l'incitation au traitement de l'habitat privé, notamment par un accompagnement complet des ménages du territoire, et sont déployés sur les communes de Thizy les Bourgs et Cours depuis 2017, Tarare depuis 2019 et Amplepuis à partir de 2021 pour les OPAH. Le PIG, couvrant l'ensemble des autres communes du territoire, s'achevait fin 2020 et est prolongé pour 2021. Malgré le succès de ces opérations, certains quartiers demeurent dans un état extrêmement préoccupant. Ainsi la COR a choisi d'intervenir de façon plus coercitive en mettant en place des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre à Thizy les Bourgs. L'opération Jaurès, en chantier en 2020, sera clôturée début 2021.



PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Le Plan Local de l'Habitat a été arrêté en 2015 pour 6 ans (2016-2021). Depuis 2015, un certain nombre de conventions ont été signées (ORT, CIL, avenant du PIG, Protocole habitat, OPAH RU de Tarare), de nouvelles politiques de l'habitat constitutive de la loi ELAN sont en place. Ainsi, la COR a lancé un bilan intermédiaire de son PLH. A l'issue du bilan positif de la plupart des actions, la COR a délibéré en faveur de la révision générale de son PLH dont les orientations ont été travaillées en décembre 2020. Il devrait aboutir à un nouveau PLH applicable au troisième trimestre 2021. Ce programme sera l'expression du projet de territoire en conformité avec le PCAET.



TROIS VILLES LAURÉATES DE PETITES VILLES DE DEMAIN

Après le programme Action Cœur de Ville dont Tarare bénéficie depuis 2019, ce nouveau programme a pour objectif de conforter le rôle éminent des petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, dans la transition écologique et l'équilibre territorial, afin d'améliorer le

cadre de vie en milieu rural et hors métropoles. Il s'agira pour l'État d'accompagner les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

La candidature de la COR aux côtés des villes d'Amplepuis, Cours et Thizy les Bourgs au programme PVD, proposée en novembre 2020, a été retenue en décembre 2020.

Afin de préciser les engagements réciproques et exposer les intentions de chaque partenaire, une convention d'adhésion doit être approuvée en 2021 afin de débiter les études et actions programmées en cohérence avec le projet de revitalisation de chaque commune et le projet de territoire de la COR.

POLITIQUE DE LA VILLE

Prolongé jusqu'en 2022 via la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre la Communauté d'agglomération et l'État, le Contrat de ville précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, à développer la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Programmation politique de la ville : Un programme de 30 actions solidaires à destination des habitants. La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et de correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions :

› **Habitat et cadre de vie :** la COR a poursuivi le travail de proximité engagé dans les quartiers de Tarare via son programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP). Elle œuvre également afin de permettre la mixité sociale, d'assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, d'associer les habitants aux projets et de favoriser l'accès à un

logement social.

› **Santé :** Création d'une démarche de travail sur la thématique de la santé et de la santé mentale, afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous. Des bilans de santé sont toujours organisés mensuellement pour les habitants de la COR.

› **Culture :** Des actions de médiation culturelle ont eu lieu dans les sites du théâtre de Tarare ou du musée Barthélemy Thimonnier d'Amplepuis, afin de permettre aux publics de découvrir et de s'approprier ces lieux.

› **Emploi :** La formation et l'insertion socioprofessionnelle sont les objectifs poursuivis par les actions de la politique de la ville sur le volet emploi. Elles doivent permettre un retour à l'emploi des publics les plus précaires.



Un territoire solidaire

AMÉLIORER L'EXISTANT, DÉVELOPPER DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Après les élections municipales, la composition d'un nouveau conseil communautaire et la reprise des activités depuis la crise sanitaire, l'enjeu a été de réaliser un diagnostic, de préserver et d'améliorer l'offre de mobilité existante. En effet, lors des dernières années, la COR a été très ambitieuse en matière d'expérimentations, en plus du Transport à la Demande, compétence exercée depuis 2016. Il s'agit désormais de faire un bilan et de promouvoir et faire évoluer les offres qui ont le mieux fonctionné.

Tout d'abord, 2017 a vu la mise en place de lignes de covoiturage dynamique de Thizy-Amplepuis-Tarare-Pontcharra, avec la technologie innovante des bornes Covoit'ICI, permettant d'afficher la destination sur des panneaux d'affichage lumineux, de manière spontanée, sur demande de l'utilisateur, et de gérer l'échange de frais. En 2019, un réseau similaire mais plus simple, avec des boîtiers à boutons poussoirs, a été installé

dans la Haute Vallée d'Azergues : Covoit'GO. Il s'avère aujourd'hui que le système d'autostop organisé Covoit'GO, gratuit et sans inscription, mais toujours avec les panneaux d'affichage, semble plus adapté aux usages du territoire et serait plus pertinent que les bornes Covoit'ICI, (à la technologie aujourd'hui inopérante).

La réussite de ces dispositifs encore très peu connus du public dépend de la force des actions de communication et d'animation qui seront mises en place pour faire connaître les stations d'autostop organisé. 10% des ménages étant sans voitures, il est primordial de proposer des formes nouvelles pour favoriser l'accès à l'emploi et la mobilité pour tous.

En parallèle, l'autopartage entre particuliers a été proposé dès 2017 avec aujourd'hui plus d'une dizaine de groupes actifs sur le territoire. La COR a également expérimenté à partir de fin 2019 un système d'autopartage pour un véhicule électrique de la flotte (Zoé) via la plateforme de gestion CLEM. Si ce système s'est avéré convaincant puisqu'il était emprunté pratiquement tous les week-ends, il a été mis en arrêt durant la crise sanitaire et dépend désormais d'une relance via une communication efficace.

Enfin, la COR avait déjà entamé



une politique de mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) avec la création en 2019 d'une station ByCOR de 20 VAE en libre-service. Cette offre permet aux usagers de la gare de se rendre au travail en alliant train et vélo, mais aussi à tous les habitants de Tarare de profiter du vélo comme un vrai mode de déplacement à part entière, au-delà du loisir.

Pour l'instant, la station ByCOR de Tarare voit sa fréquentation osciller entre 8 emprunts par jour en été à 3 emprunts par jour en hiver en moyenne. Depuis la fin de l'année 2020, l'abri-vélo de la gare d'Amplepuis bénéficie du même système ByCOR avec 10 VAE disponibles.

L'offre en VAE va être évaluée et réétudiée selon les usages, dans la perspective d'un développement des aménagements et de la diffusion de la pratique du vélo dans les écoles et entreprises, les prochaines années.



covoit GO
OUEST RHODANIEN

Déplacez-vous en toute simplicité
sur la Haute Vallée d'Azergues!

Passagers
Trouvez une place
dans les voitures
qui passent.



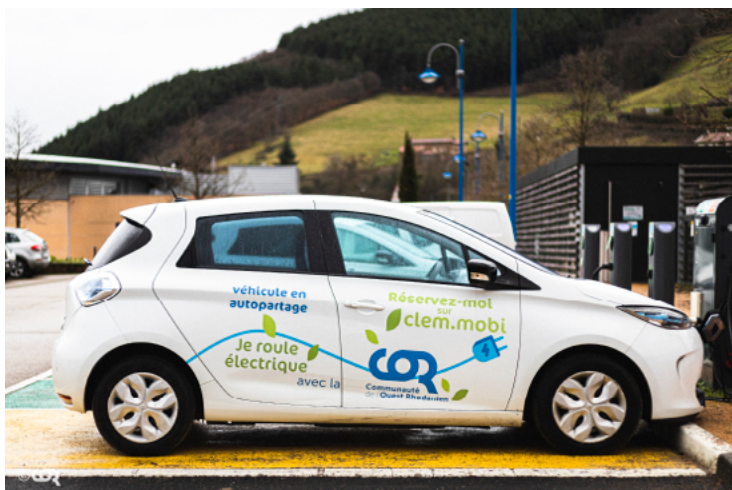
Conducteurs
Aidez
des passagers
sur votre trajet.



Covoit'GO dans la Haute
Vallée d'Azergues
est un service développé par
les habitants et la COR
avec le soutien du programme
européen LEADER.

Conseil en mobilité
04 74 05 97





LA CULTURE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

En 2020, la COR souhaitait poursuivre sa politique culturelle s'adressant à tous les habitants en les invitant à rencontrer des artistes et dont les axes forts en termes de développement durable restent :

- des équipements et une offre culturelle de proximité (deux musées, six sites EMDI, des spectacles et des ateliers partout...),
- un soutien fort à la pratique amateur, à l'enseignement artistique et à l'éducation aux arts et à la culture (EMDI, Résidence Musiques actuelles et Redessignons le territoire),
- le développement d'un maillage partenarial local fort en vue du développement d'une dynamique culturelle partagée,
- une attention portée tant dans la programmation que dans les publics associés à la prise en compte de la diversité culturelle et de la place des femmes,
- certains projets artistiques en prise avec l'environnement, considérant nos territoires ruraux comme terreau d'expérimentation artistique,
- une attention portée à l'impact écologique des actions (même si des efforts restent à faire).

Était donc imaginée pour 2020 une saison culturelle irriguant l'ensemble du territoire, alliant les propositions de la COR et de ses partenaires (Théâtres de Tarare et de Villefranche, CCAB), l'ouverture de la Micro-Folie territorialisée venant enrichir cette offre culturelle en proposant un accès aux collections de grandes institutions françaises et internationales.

Mais la pandémie de COVID-19 est venue bouleverser ces prévisions. La situation sanitaire a engendré l'annulation de nombreuses manifestations de mars à décembre 2020 et la COR s'est montrée solidaire avec les artistes. Dès que cela a été possible, des actions en milieu scolaire ont repris.

Pendant la période du confinement, l'EMDI a pu assurer une continuité pédagogique en mettant en place des cours à distance. Puis, les élèves ont pu revenir sur les différents sites et reprendre la plupart de leurs activités, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

• **114 ateliers numériques** dans 15 communes, pour 498 participants. Des ateliers en direction des demandeurs d'emploi ont également été organisés à Cours (13 séances, 30 participants) et Tarare (8 séances en accès-libre pour 26 personnes) et 8 ateliers thématiques pour 49 personnes).

Un atelier informatique a enfin été organisé au centre social de Tarare dans le cadre de la Politique de la Ville, ainsi que des ateliers informatiques pour enfants dans le cadre de colonies éducatives en partenariat avec la Ville de Tarare.

De même, le musée Barthélemy Thimonnier a finalement pu ouvrir trois mois. En dépit des mesures contraignantes et de certaines annulations (Nuit des Musées), le public a répondu présent : l'exposition temporaire a permis une belle rencontre avec une jeune artiste photographe et les ateliers à destination des adultes et des enfants ont été maintenus avec succès. Les Journées Européennes du Patrimoine ont également permis de proposer au public local des animations avec la participation active des deux associations partenaires des musées. Toutefois, cette année particulière n'aura pas permis aux musées de travailler avec le milieu scolaire.

Les trois sites de la Micro-Folie (Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy les Bourgs) pourront bientôt accueillir les visiteurs et la médiatrice a déjà pris contact avec une partie des partenaires locaux.

Le manque de rassemblements a bridé les dynamiques de lien social, d'interconnaissance, de découverte et d'interrogation du réel. Plusieurs associations ont été rencontrées à l'automne afin de prendre le pouls des acteurs culturels locaux : de nouvelles formes de collaboration pour l'avenir ont été envisagées. Le lancement d'un répertoire culturel, invitant l'ensemble des professionnels du territoire à se faire connaître, fait de la COR la facilitatrice du circuit-court culturel. Enfin, le travail s'est poursuivi pour déployer des articulations avec d'autres compétences de la COR comme l'habitat, la ruralité, la forêt ou l'économie de proximité, avec l'idée que la culture n'est pas seulement la « cerise sur le gâteau » mais fait partie intégrante du projet de territoire.



Un développement responsable

Sur le territoire, le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine, la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommation et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

La COR anime toujours, avec le Conservatoire des Espaces Naturels et la Chambre d'Agriculture, le PAEC du Beaujolais, qui a été lancé en 2016 et est prévu jusqu'en 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi. En 2020, les trois partenaires ont décidé d'organiser le Concours Général Agricole - Prairies et Parcours plus connu sous le nom Prairies Fleuries. 11 exploitations du territoire ont participé, et cinq jurys experts se sont rendus sur les parcelles en juin. Deux catégories ont été ouvertes, pâturage exclusif ainsi que fauche prioritaire et pâturage secondaire. Les deux lauréats locaux ont été récompensés en décembre et ils participeront à la finale nationale lors du Salon de l'agriculture 2021.

Collecte des plastiques agricoles usagés.

Suite au confinement du printemps, les collectes prévues historiquement en avril ont été réalisées le mardi 7 juillet à Saint-Marcel-l'Éclairé et mercredi 8 juillet à Saint-Nizier-d'Azergues : 67 agriculteurs ont participé à la collecte des plastiques agricoles organisée par la COR. Leur participation a permis de récolter plus de 22 tonnes de plastiques agricoles qui sont ensuite récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor.

Poursuite des démarches autour de l'abattoir et nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

La COR a poursuivi ses actions en faveur d'une alimentation locale et a engagé le projet de rénovation et d'agrandissement de l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey, en lien avec la structuration d'une filière viande locale dans le cadre du projet Terralim initié en 2019.



Une nouvelle convention de partenariat a été travaillée avec la Chambre d'agriculture du Rhône autour de quatre grands axes :

- Permettre aux agriculteurs de s'adapter face aux changements climatiques
 - Permettre aux agriculteurs d'optimiser et valoriser leurs productions
 - Développer la transmission des exploitations et accompagner l'installation vivable et viable
 - Favoriser l'émergence des projets et assurer la promotion de l'agriculture.
- Elle sera opérationnelle en 2021 pour trois ans.

Au soutien des circuits courts. Afin de développer les circuits courts sur son territoire, la COR a poursuivi l'action de promotion à destination des producteurs du territoire. Les producteurs qui le souhaitent ont pu profiter gracieusement de la réalisation d'un panneau de pré-enseigne pour signaler l'emplacement de leur exploitation. En 2020, 14 panneaux ont été commandés par des producteurs pratiquant la vente directe ou des magasins de producteurs.

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

En 2020, la COR a poursuivi ses actions en faveur de l'économie de proximité sur la digitalisation du commerce local en accompagnant techniquement et financièrement deux initiatives locales.

- La conciergerie d'entreprises portée par le club d'entreprises Tararévolution a montré des résultats encourageants pour cette première année d'activité : 15 commerces adhérents, 119 salariés inscrits, 451 commandes passées, 10 350 € de chiffre d'affaires et un panier moyen de 67,50 €.
- La fédération des commerçants et artisans Atout Commerce a renforcé ses actions en faveur de la digitalisation. Fin 2020, la fédération comptabilisait 197 adhérents, 170 commerces référencés et plus de 2 000 produits et services en ligne

Par ailleurs, la COR a réaffirmé son engagement dans la transition énergétique. En septembre 2020, elle a ainsi approuvé un nouveau règlement pour les aides à la rénovation des locaux commerciaux, attribuant un bonus de 10 % sur la dépense subventionnable pour les rénovations en performance énergétique. Sur les 19 demandes d'aide à la rénovation des locaux déposés sur le dernier trimestre 2020, quatre demandes se sont vues attribuer ce bonus.

IMPLANTATION ET ZONES D'ACTIVITÉS

À travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire donne accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur du développement. Pour chaque zone aménagée, et comme le prévoient les textes législatifs, des études environnementales ainsi que des dossiers Loi sur l'eau sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

La COR travaille également avec les entreprises désireuses de s'implanter sur son territoire afin que celles-ci intègrent des engagements forts en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Depuis 2015, la COR travaille également activement à la réhabilitation de friches industrielles, notamment sur les communes de Tarare, Cours, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Thizy les Bourgs et Amplepuis, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et avec des sols imperméabilisés, passe fréquemment par des actions de dépollution. A noter qu'un cheminement doux reliant les communes de Joux et de Tarare viendra s'intégrer au sein de la requalification de l'entrée ouest de la Ville de Tarare.

Par ailleurs, depuis 2017, la COR a lancé une politique de déploiement de candélabres photovoltaïques.

Des cartes cadeaux bonifiées

Pour renforcer la consommation locale, la COR a bonifié 1 500 cartes cadeaux vendues par Atout commerce. Grâce à cette action souhaitée dans le contexte de la crise sanitaire qui avait fortement contraint de nombreux commerces locaux dans leur activité, les ventes ont explosées en passant d'un chiffre d'affaires de 81 114€ en 2019 à 204 271€ en 2020.

La COR a également affirmé son soutien en communiquant largement sur la nécessité de consommer local, à l'image de la dernière page du magazine Orizon ci-contre, distribuée à tous les foyers du territoire.



Dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, la COR a également soutenu les entreprises locales à se développer.

En 2020, des subventions équivalentes à **1 055 230,982** euros ont été votées, permettant à **14** entreprises du territoire de rénover ou agrandir ses locaux et ainsi de créer **22** nouveaux emplois.

Le conseil communautaire a acté en juillet 2020 la nécessité de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des projets par les entreprises, par la création d'un bonus écologique d'un montant de 10.000 € et conditionné à la réalisation d'au moins un des critères suivants : performance énergétique (obtention d'un label type BEPos, BBC Effinergie, Passiv) ; EnR thermique (chauffage bois, géothermie, solaire thermique...) ; EnR photovoltaïque : construction en bois local.

ACTION COEUR DE VILLE ET TIERS-LIEU À TARARE

Par la signature de l'avenant 1 à la convention Action Cœur de Ville en décembre 2019, les premières actions ont été lancées en 2020 dont l'aménagement, à Tarare, du tiers-lieu appelé La Bobine sous la maîtrise d'ouvrage de la COR. Ce lieu accueillera des entreprises, des associations, des co-workeurs, dès 2021. C'est un lieu hybride, favorisant les rencontres, l'initiative et le développement local, mais aussi un outil de développement économique durable.

Le tiers-lieu est également un outil de développement économique durable, ayant vocation à accueillir des entreprises et initiatives dans les domaines du numérique, de la transition écologique et de l'innovation sociale. A ce titre, la COR a travaillé avec l'Aderly et Ronalpia pour préparer la prospection autour de ces enjeux.

Le tiers-lieu accueillera en outre la conciergerie d'entreprises mutualisée, créée en 2019 dans le même objectif : apporter de nouveaux services et de nouveaux modes de vivre et travailler sur le territoire, pour un territoire durable.

Le tiers-lieu de Tarare, situé au 2^{ème} étage des Teintureries disposera sur 885m² de :

- un espace de coworking
- une Microfolie
- un fablab
- des bureaux
- des salles de formation, réunions
- une salle de créativité pour activités ou séminaires
- une agora pour les conférences



Prendre soin de son environnement et ses ressources

LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants, ou sur le volet collecte et gestion des déchets, par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.



Du 01/01 au
31/12/ 2020



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

En 2020, dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a poursuivi ses actions :

› **337 composteurs individuels** ont été distribués.

› **Animations pour le geste du tri :**

○ 210 adultes et 15 jeunes adultes ont été sensibilisés aux gestes de tri et à la réduction des déchets. La Covid 19 a toutefois eu un impact important sur les animations scolaires, qui ont été reportées en 2021.

› **Semaine de la réduction des déchets** (du 21 au 29 novembre) : là encore, cet événement a été fortement impacté par la pandémie. La COR s'est adaptée, en réalisant une campagne exclusivement numérique, avec des publications quotidiennes sur la réduction des déchets, sur le thème des fêtes de fin d'année notamment.

› **Déchets verts** : La COR propose de donner un exutoire local pour ses déchets verts collectés en déchèterie. Pour ce faire, deux plateformes de stockage des déchets verts existent. Les déchets

sur la plateforme sont rassemblés, stockés puis font l'objet de campagne de broyage pour être finalement utilisés comme co-compost.

3 042 tonnes de déchets verts ont ainsi été collectées en 2020.

LE TRI DU VERRE POUR LUTTER CONTRE LE CANCER

Mardi 13 octobre, Patrice Verchère, Président de la COR et René Pontet, vice-président en charge de la gestion des déchets ont eu le plaisir de remettre à M. Ugga, représentant de la La Ligue contre le cancer du Rhône, un chèque de **2 565 euros** pour participer aux actions essentielles de l'association.

Depuis 2013, la COR s'associe dans cette lutte aux côtés de la Ligue et s'est engagée à reverser 1,50 euros par tonne de verre récolté grâce au geste de tri des habitants. Le Président a remercié à cette occasion M. Ugga pour l'engagement quotidien de la Ligue et souligné l'importance, écologique mais aussi solidaire, du tri de la part de la population.

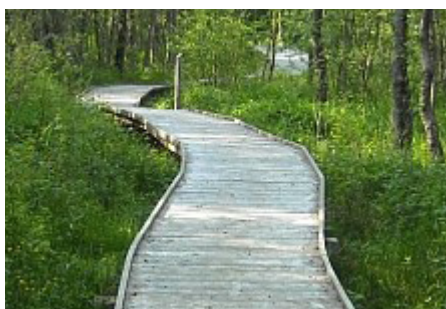
L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.



À TRAVERS LA RANDONNÉE, LES PRODUITS LOCAUX VALORISÉS

En s'appuyant sur les itinéraires de randonnées pédestres et cyclotouristiques du territoire, la COR valorise des activités à la journée associant une randonnée avec un restaurant, ou incitant à la visite d'exploitations agricoles au détour de la balade. Les Randos-Restos et Randos-Terroir visent ainsi à encourager la (re)découverte de son territoire et les circuits-courts.

De manière générale, ce projet s'inscrit dans la stratégie touristique du Beaujolais Vert, à savoir développer et promouvoir un tourisme durable valorisant les activités de pleine nature et s'adressant principalement à une cible locale et régionale.



ZONE DES MONNERIES

Depuis 2017 la COR porte un plan de gestion de la zone humide des Monneries située à Poule les Echarmeaux, confié au Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes. Compte-tenu des enjeux du site, et notamment la crainte d'un assèchement de la zone humide, une étude hydrologique a été lancée en 2019. Les conclusions de cette étude, connues en 2020, sont plutôt rassurantes, cela ne remettant en rien les enjeux écologiques du site.

LE LAC DES SAPINS, UN EXEMPLE DE GESTION DURABLE

En 2019, la gestion durable du site du Lac des Sapins, qui accueille plus de 500 000 visiteurs par an, s'est prolongée grâce à la gestion différenciée, permettant un entretien écologique des espaces verts. Chaque espace du site est pris en compte dans ses spécificités afin de le gérer au plus près de ses besoins et d'éviter ainsi l'utilisation d'insecticides et pesticides.

La tonte grâce à un berger local et environ 150 moutons a également été réalisée, permettant d'éviter l'utilisation de matériel thermique.

L'Office du tourisme du Lac des Sapins met en valeur les ressources du territoire dans une optique de préservation et de découverte par le développement de nombreux événements, circuits et animations respectueux de l'environnement.



Guidés par des pratiques éco-responsables

En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables. Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue, dans le cadre également du label Cltergie qui prend en considération les efforts internes de la collectivité dans son évaluation.

› L'équipement informatique

En 2020, le contexte sanitaire a contraint la collectivité à s'adapter aux nouvelles directives et à déployer un important dispositif autour de la mise en place d'un télétravail généralisé. Des outils de travail collaboratif et permettant les visioconférences ont ainsi été mis en place (Teams, visio Orange), et la grande majorité des interventions du service informatique a été réalisée grâce à une prise en main à distance.

Le service informatique a également optimisé les ressources matérielles des serveurs via des outils de virtualisation (migration des communes vers l'infrastructure Cloud de la COR et mutualisation de la salle du serveur située au siège de la COR avec la Ville de Tarare.

› Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- › Limitation des déplacements
- › Utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...)
- › Limitation et optimisation de l'usage du papier
- › Gestion des fournitures administratives au plus près des besoins
- › Généralisation de l'usage des eco-cups lors des manifestations culturelles, touristiques...
- › Communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

Aussi en 2019, la COR a optimisé l'utilisation de papier recyclé et privilégié les produits verts pour l'achat de certaines fournitures administratives. Les circuits courts et produits locaux sont enfin plébiscités pour

les réceptions.

› Commande publique et communication responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR poursuit ses efforts en matière de développement durable en attribuant des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiques. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue: matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.

› De nombreuses actions de communication ont été menées sur les sujets du développement durable afin d'informer la population de l'action de la COR et de l'inciter à prendre le relais. Dans le contexte si particulier de 2020, l'accent a évidemment été porté sur le commerce de proximité et l'importance des circuits courts ainsi que sur les différentes aides solidaires mises en place par la COR. L'essentiel de cette communication a été réalisée de manière numérique, réduisant considérablement le volume des impressions habituellement réalisées.

› 122 000 flyers et guides imprimés, contre 240 800 en 2019

› 550 affiches imprimées, contre 2 500 en 2019

› Par souci de cohérence avec ces pratiques, ce rapport Développement durable 2020 n'a pas été imprimé et ne sera disponible qu'en version numérique, consultable par tous, habitants, élus et agents de la collectivité.



Conclusion

L'année 2020 a été forcément particulière, marquée notamment par le contexte sanitaire difficile et le renouvellement du conseil communautaire. Elle a pour autant été une nouvelle fois marquée par l'engagement prononcé de la COR en matière de développement durable. Par la poursuite des nombreuses politiques engagées par la COR dans les domaines des énergies renouvelables ou de la rénovation énergétique, la communauté d'agglomération a maintenu le cap dans son objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Sa volonté de se doter d'outils de planification structurants pour l'avenir, avec la conduite de deux réflexions stratégiques pour le mandat (révision du Plan Local de l'Habitat et réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie) est intacte. Seule la révision du projet de territoire, initialement programmée fin 2020, a été reportée au printemps 2021, laissant néanmoins le temps au nouvel exécutif de prendre pleinement possession des nouveaux enjeux posés à la COR.

À travers son soutien direct aux

habitants pour la rénovation de l'habitat ou aux côtés des communes dans la mise en oeuvre de projets d'envergure, la COR agit en cohérence à son Projet de territoire, qui s'il doit être amendée en 2021 par les nouveaux élus conserve en fil rouge la nécessité d'une transition énergétique et écologique.

Outre l'environnement, il ne faut omettre que le développement durable s'appuie sur deux autres piliers que sont l'économie et le social. En cette année si difficile pour de nombreux commerces et entreprises, la COR s'est positionnée à leurs côtés par tous les moyens à sa disposition. La mise en oeuvre d'aides de grande envergure, en collaboration avec les communes et ce dès le premier confinement, s'est accompagnée d'actions de valorisation des commerces locaux et des circuits courts, d'autant plus indispensables en cette période de crise.

Sur son vaste territoire, la COR oeuvre à un développement raisonné et équilibré afin de donner à chacun l'opportunité de s'épanouir dans l'Ouest rhodanien.



www.ouestrhodanien.fr

